



TEXTE n° 274

« Petite loi »

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2008-2009

5 mai 2009

PROPOSITION DE LOI

visant à supprimer le « délit de solidarité ».

L'Assemblée nationale n'a pas adopté la proposition de loi.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 5 mai 2009.

Le Président,
Signé : Bernard ACCOYER

Voir les numéros : 1542 et 1600.



ISSN 1240 - 8468

Imprimé par l'Assemblée nationale